

Conditions d'acceptation des TUYAUX EN HDPE

Description : tuyaux en HDPE destinés à diverses applications

✓ **Autorisés :**

- les tuyaux en HDPE pour eaux pluviales / évacuation des eaux usées ;
- les tuyaux en HDPE à haute pression ;
- les tuyaux rigides DURS ;
- les tuyaux généralement noirs, mais aussi d'autres couleurs.

✓ **Non autorisés :**

- les tuyaux mixtes (entre autres PVC / PP) ;
- les tuyaux en PVC et PP ;
- les tuyaux annelés ;
- les tuyaux de chauffage au sol (thermodurcisseurs [PEX...]), les tuyaux existant en différentes couleurs ;
- les tuyaux remplis de sable ou de fractions inertes ;
- les tuyaux remplis de mousse ;
- Les tuyaux de drainage (enveloppés de fibres de coco ou autres), les tuyaux renforcés à la fibre de verre, les tuyaux en polyéthylène (tuyaux goutte-à-goutte) ;
- les plastiques souillés (peinture / ciment) ;
- les autres matériaux ne faisant pas partie des plastiques comme les déchets dangereux, les déchets industriels, le bois et les fractions inertes ;
- les autres objets et déchets pouvant être préjudiciables au recyclage et au traitement.

